



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 95/23 - APPROBATION DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE DE VILLE DE L'AVENUE DE LA DURANCE- AVENANT N°3 LOT 1 « TERRASEMENT – VOIRIE –RÉSEAUX DIVERS – ESPACES VERTS » MARCHÉ N°20-007 »

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu la Décision du Maire N°03/22 portant signature de l'avenant n°1
- Vu la Décision du Maire N°07/23 portant signature de l'avenant n°2
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte la réduction du montant du marché en conformité avec le montant des prestations réellement exécutées,

APPROUVE la signature de l'avenant n°3 à la société EUROVIA représentée par Monsieur BAILLET, Chef d'agence, dont le siège est situé 640 rue Georges Claude –CS10564-13594 AIX EN PROVENCE.

DIT que le montant de l'avenant s'élève à – 413.10 € HT soit – 495.72 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 787 514.75 €HT soit un montant de 945 017.70 € TTC

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 5 décembre 2023



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le.....

Et de la publication ou notification le **12 DEC 2023**